



Association CAPRES-AUNIS
Comité Associatif de Promotion de la
Ruralité, de l'Environnement et de la
Solidarité
2, rue du Bois Doré
17139 Dompierre sur Mer

Madame, Monsieur,

Vous m'avez sollicité afin que je vous partage mon point de vue sur l'évolution du dossier du déménagement du centre hospitalier de La Rochelle.

En introduction, soyez assurés que je partage votre point de vue, le projet de futur hôpital est l'un des sujets majeurs de notre territoire. Dans le domaine de la santé d'abord parce que notre population vieillit et augmente, il nous faut nous doter d'un outil mieux adapté pour mieux nous soigner. Il concernera aussi des sujets de développement durable et d'aménagement du territoire tant cet équipement a d'impacts sur notre bassin de vie.

Vous avez souhaité interroger les candidats à l'élection municipale sur la localisation du site du futur hôpital. Je crains que ces questions ne soient plus d'actualité. Le choix du site de DBMA a en effet été validé par la Direction et le Conseil de surveillance de l'hôpital, par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par le Préfet de la Charente-Maritime. C'est un dossier prévoyant l'implantation sur ce site qui a été présenté aux différentes instances de décisions des Ministère de l'économie et des finances et de la Santé dont le Conseil national des Infrastructures de Santé.

Lors de chaque discussion, la qualité du dossier a été souligné et le choix du site jamais remis en cause.

Pour ma part, je considère que ce choix est le bon. En choisissant un site déjà artificialisé, il répond aux exigences de l'ARS et aux enjeux environnementaux. Ce site, déjà desservi par l'avenue Simone Veil ne nécessitera pas de longs et coûteux travaux de création de voies d'accès, contrairement au site de Varaize. Ce dernier, au regard de la loi littoral mais aussi de la loi climat et résilience, ne peut être un candidat crédible à l'accueil d'un centre hospitalier.

Désormais, les arbitrages qui doivent être rendus au plus haut niveau de l'Etat ne concernent donc plus le site mais le montant des subventions accordées au centre hospitalier pour le futur équipement.

Si nous devons nous replacer dans le contexte de l'élection municipale à La Rochelle, la question que nous devons donc nous poser est qui souhaite accompagner le projet et qui est en faveur de l'immobilisme. A ce titre, je considère l'attitude d'Olivier FALORNI, député de la première circonscription de la Charente-Maritime, qui n'englobe pas la commune d'Aytré, totalement irresponsable. En montrant son hostilité au projet porté par la Direction de l'hôpital, il met en danger le chantier de déménagement du centre hospitalier et par la même la santé des Rochelaises et des Rochelais.

Je reste à votre disposition pour toutes discussions ou débat sur ce sujet structurant pour notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées



Thibaut Guiraud